



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 178

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la consommation du tabac de plus en plus importante chez les jeunes et ses conséquences sur la santé publique. Les jeunes consomment de plus en plus de tabac et ce, de plus en plus tôt. A dix, onze ans, 12 % des garçons et 13 % des filles ont déjà fumé et à seize ans, 30 % des adolescents fument quotidiennement. A cette consommation simple s'ajoute une polyconsommation de plus en plus fréquente et dangereuse. Si les fumeurs s'exposent aux dangers liés au tabagisme, les non-fumeurs exposés au tabagisme passif sont également soumis à des risques. On dénombre 2500 à 3000 décès par an essentiellement du fait des maladies cardiovasculaires, imputables au tabagisme passif. Le tabac est la première cause de mortalité évitable avec 60 000 décès prématurés par an. Il tue 3,5 millions de personnes par an dans le monde et si rien n'est fait, il fera 10 millions de victimes en 2020. Il souhaiterait connaître son avis sur cette question et les mesures qu'il compte prendre afin de mieux faire respecter les lois en vigueur, notamment dans les établissements scolaires, de conforter les stratégies individuelles d'arrêt, de mieux sensibiliser les fumeurs à la protection de la santé des non-fumeurs et de favoriser la prévention de l'initialisation (messages sur les risques et sur les représentations sociales).

Texte de la réponse

En France, le tabagisme est responsable d'environ 60 000 décès annuels, ce qui en fait la première cause de mortalité évitable. Selon le baromètre santé 2000 de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, 36,7 % des jeunes de 12 à 25 ans déclarent fumer, ne serait-ce que de temps en temps et 29,9 % fument régulièrement. Concernant les jeunes de 18-25 ans, la comparaison des données des trois baromètres santé conclut à une baisse significative de la prévalence tabagique. Entre le baromètre santé jeunes 97/98 et celui de 2000, aucune différence significative n'est observée pour l'ensemble des 12-19 ans, mais une hausse significative de la prévalence tabagique chez les jeunes filles de 12 à 19 ans de 29,8 % à 32,9 %. Cette augmentation préoccupante ne manque pas d'inquiéter, d'autant plus qu'elle rejoint, pour les filles, les résultats d'autres études nationales comme l'enquête ESPAD. Ces résultats doivent inciter les pouvoirs publics à intensifier leurs efforts sur plusieurs niveaux : en réduisant l'offre par une politique dissuasive sur les prix, en informant le public et particulièrement les jeunes, en facilitant l'accès au sevrage. L'influence du prix sur le niveau de consommation du tabac est manifeste : entre 1991 et 1996, le doublement moyen du prix des cigarettes s'est traduit par une baisse de 11 % des ventes. Cette mesure, dont l'intérêt n'est pas contestable, s'intègre dans un programme d'ensemble de prévention, de communication et d'éducation pour la santé concernant plus particulièrement les jeunes. La stratégie d'action vise, d'une part, à modifier les représentations sociales du tabagisme, et, d'autre part, à informer les fumeurs des dangers de la cigarette et de la manipulation dont ils sont l'objet. Enfin, un des objectifs prioritaire du plan est de favoriser l'accès au sevrage tabagique et de prendre en compte les polyconsommations fréquentes chez les jeunes. Le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, particulièrement préoccupé par le tabagisme des adolescents, a mis en place plusieurs groupes de travail chargés de faire des propositions, dont un concernant l'intérêt en termes de santé

publique de l'interdiction de vente du tabac aux mineurs. D'autres actions, relatives au respect de la réglementation concernant la protection des non-fumeurs, seront développées par le renforcement de l'interdiction de fumer dans les lieux collectifs, et notamment dans les établissements scolaires, pour compléter les actions de prévention en direction des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 178

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2002, page 2591

Réponse publiée le : 16 septembre 2002, page 3166